

ROB 2020

ROB

Commune de Vire Normandie

**REPONDRE
FACE A LA CRISE,
PREPARER
L'AVENIR**

2020

24 JUILLET 2020

Rapport d'orientations
budgétaires
2020

SOMMAIRE

Contexte	3
1 • Contexte économique sur le plan national	3
2 • Evolution du cadre budgétaire	4
3 • Situation locale	5
Cadrage budgétaire 2020.....	7
1• Vue d'ensemble	7
2 • Les principales recettes de fonctionnement	7
3 • Les principales dépenses de fonctionnement	8
4 • Les dépenses de personnel	8
5 • La dette	11
Faire face à la crise de la covid-19	14
Continuer a preparer l'avenir	15
1 • Transition énergétique et développement durable	15
2 • Patrimoine	15
3 • Cadre de vie	15
4 • Numérique	16
5 • Sports pour toutes et tous	16
5 • Budgets annexes	16

CONTEXTE

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements (Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce débat doit en principe avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et est suivi d'un vote sur la base du rapport présenté.

Le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

Avec la crise de la covid-19, les échéances prévues par la loi en matière budgétaire ont été reportées¹ afin de laisser davantage de temps aux élu.e.s pour s'organiser :

- La date limite de l'adoption du budget primitif de la commune et de l'arrêt du compte administratif 2019 a ainsi été fixée au 31 juillet 2020 ;
- Les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) ont été suspendus ;
- Le vote des taux et tarif des impôts locaux par les collectivités territoriales (taxes foncières sur les propriétés non-bâties, taxes foncières sur les propriétés bâties, ...) est possible jusqu'au 3 juillet 2020 ; en l'absence de délibération, les taux et tarifs 2019 sont prorogés.

Pour que les collectivités territoriales et leurs groupements puissent continuer à fonctionner dans cette période de crise sanitaire, même en cas de non-adoption de leur budget primitif, des mesures de souplesse budgétaire ont été prévues :

- les collectivités territoriales, leurs établissements et les EPCI peuvent continuer à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des dépenses inscrites dans le budget précédent ;
- le plafond des dépenses imprévues a été porté à 15 % (contre 7,5 % ou 2 % aujourd'hui) des dépenses prévisionnelles de chaque section
- les mouvements entre chapitres : dispositif déjà existant pour les régions, métropoles, collectivités territoriales de Corse, Guyane et Martinique, ont été facilités et peuvent s'opérer sur décision de l'exécutif et dans la limite de 15% des dépenses de chaque section.

1 • Contexte économique sur le plan national

De janvier à mars 2020, l'épidémie de Covid-19 s'est propagée à l'ensemble du monde avec une rapidité inattendue. L'absence de vaccin et les tensions croissantes sur les systèmes de santé ont alors conduit de nombreux pays à prendre des mesures drastiques pour ralentir la circulation du virus. Ces mesures ont ébranlé l'activité économique mondiale qui s'est fortement réduite au premier semestre 2020. En zone euro, où la plupart des pays ont mis en place des mesures de confinement, le PIB a reculé de 3,8 % au premier trimestre et devrait reculer encore de 13 % au deuxième trimestre selon les dernières projections de l'Eurosysteme.

En France, un confinement strict a été mis en place à partir de mi-mars. Dans ses points de conjoncture publiés début avril et début mai, la Banque de France a estimé la réduction instantanée de l'activité à environ 32 % pendant la quinzaine de confinement de mars puis à environ 27 % en avril. Selon la

¹ Ordonnance du 25 mars 2020 sur les mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux prévoit plusieurs mesures pour faire face à l'épidémie de covid-19.

deuxième estimation des comptes trimestriels par l'Insee publiée fin mai, le PIB a reculé de 5,3 % au premier trimestre 2020.

	2017	2016	2018	2019	2020	2021	2022
Produit intérieur brut réel	+ 1.0	+ 2.4	+ 1.7	+ 1.3	- 10.3	+ 6.9	+ 3.9
Consommation des ménages	+ 1.6	+ 1.6	+ 0.9	+ 1.3	- 9.3	+ 8.4	+ 4.3
Consommation publique	+ 1.4	+ 1.5	+ 0.8	+ 1.3	+ 0.7	+ 0.9	+ 1.4
Investissement public	0.0	+ 0.5	+ 2.4	+ 4.2	- 7.3	+ 4.6	+ 1.0
Investissement des ménages	+ 2.8	+ 6.6	+ 2.0	+ 2.0	- 24.5	+ 16.8	+ 6.9
Investissement des entreprises	+ 3.1	+ 5.5	+ 3.2	+ 4.2	- 23.3	+ 17.4	+ 8.6
Exportations	+ 1.8	+ 4.0	+ 3.5	+ 2.0	- 14.3	+ 8.6	+ 4.6
Revenu disponible brut (RDB) réel des ménages	+ 1.6	+ 1.4	+ 1.2	+ 2.1	- 0.5	+ 0.9	+ 2.1
Créations nettes d'emplois (en milliers)	+ 177	+ 275	+ 341	+ 284	- 552	- 355	+ 427
Taux de chômage (% population active)	10.0	9.4	9.0	8.4	10.1	11.7	10.4

Sources : *Projections macroéconomiques juin 2020*, Banque de France

Les travaux d'évaluation menés par Jean-René Cazeneuve, président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale, montrent que les recettes des collectivités locales pourraient diminuer d'environ 7,5 Mds€ en 2020, toutes catégories confondues, ces données ayant vocation à être actualisées au cours de l'année. Ces pertes seraient réparties sur le bloc communal (3,2 Mds€), les départements (3,4 Mds€) et les régions (0,9 Mds€).

2 • Evolution du cadre budgétaire

Pour y répondre, l'Etat financera intégralement une clause de sauvegarde pour les principales recettes du bloc communal. Si celles-ci, fiscales ou domaniales, sont inférieures à la moyenne des trois derniers exercices (2017 – 2019), il versera une dotation permettant de garantir ce niveau. Le coût total de cette mesure atteindrait les 750 millions d'euros.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sera par ailleurs abondée d'un milliard d'euros dès 2020, ce qui équivaut à quasiment tripler l'enveloppe (de 0.6 à 1.6 milliards d'euros). Elle sera orientée vers les objectifs de la relance, notamment la transition énergétique ou la santé. Elle pourra être utilisée pour le financement d'opérations partenariales avec d'autres collectivités territoriales.

Une annexe spécifique sera enfin créée dans les budgets pour permettre à l'ensemble des collectivités territoriales d'y inscrire les dépenses liées au Covid-19. De plus, certaines dépenses de fonctionnement inscrites sur cette annexe pourront être lissées dans le temps et être financées par l'emprunt. Le surcroît de dépenses liées au Covid-19 ne menacera donc pas l'équilibre budgétaire des collectivités.

En 2020, l'enveloppe totale de dotation globale de fonctionnement (DGF) est globalement stabilisée pour la troisième année consécutive et est fixée à 26,8 Md€, répartis entre les communes et les EPCI (18.3 Md€) d'une part et les départements (8.5 Md€) d'autre part.

Les dotations de péréquation des communes au sein de la DGF sont en progression en 2020 :

	Evolution 2020	Evolution 2020 %	Montant 2020
Dotation de solidarité urbaine (M€)	+ 90	+4.1 %	2 381
Dotation de solidarité rurale	+90	+ 5.9 %	1 692
Dotation nationale de péréquation	0	0	794

Sources : *loi de finances pour 2020*

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est étendu aux dépenses d'entretien des réseaux, payées à compter du 1er janvier 2020 par ses bénéficiaires. Ces dépenses donneront donc droit à une attribution de FCTVA qui sera versée dès 2020 pour les bénéficiaires percevant le FCTVA

l'année même de la dépense. Le taux de calcul du FCTVA en 2020 est inchangé ; il est ainsi fixé à 16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles.

Le montant de Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est quant à lui maintenu à 1 046 M€.

Enfin et pour rappel, la loi de finances initiale pour 2018 avait institué un dispositif de dégrèvement progressif des cotisations de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour 80 % des foyers les moins aisés (30% des cotisations en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020). L'année 2020 sera donc la dernière au titre de laquelle la commune percevra un produit de taxe d'habitation. Pour cette même année, toujours pour la THRP, une revalorisation forfaitaire des bases de +0.9 % sera appliquée tandis que les taux seront gelés.

Pour les communes, la suppression de la THRP sera donc effective dès 2021. Son produit sera compensé par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Afin que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de TH perdu, le niveau de recettes de TFPB sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur. La Commune de Vire Normandie fera partie des communes surcompensées en raison d'un produit supérieur à la TH supprimée. Le produit perçu par la collectivité sera donc diminué de manière à redistribuer aux communes sous-compensées. Ce coefficient sera appliqué chaque année et le complément ou la minoration évoluera dans le temps selon la dynamique de la base d'imposition de cette taxe.

3 • Situation locale

Sur le plan économique, l'emploi en Normandie est en forte baisse (-3.2%) avec 26 320 salarié.e.s en moins au 1^{er} trimestre 2020 sous l'effet de la crise sanitaire et du confinement.

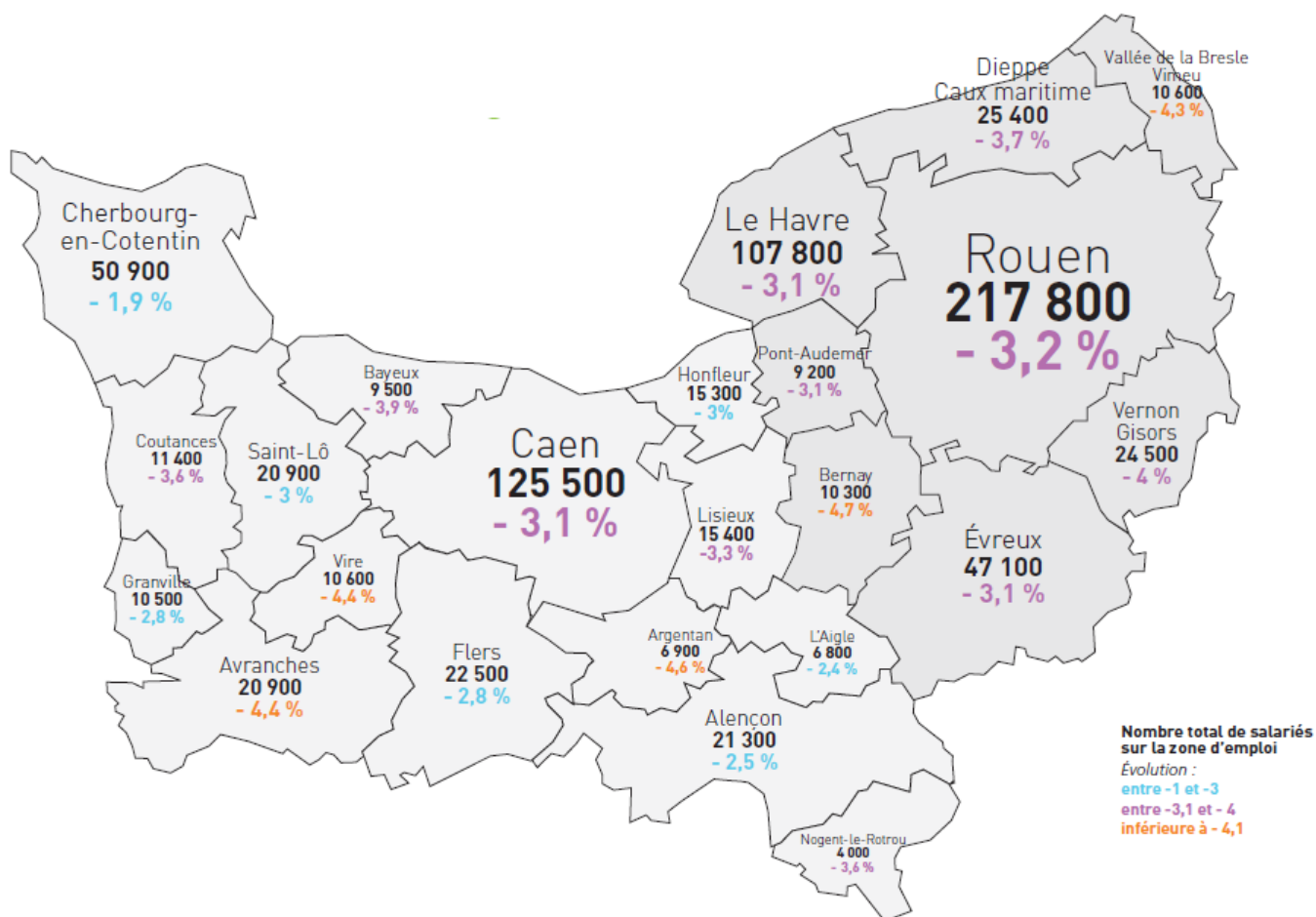
Branche d'activité	Effectifs en Normandie 2020 - T1	Evolutions Normandie				Evolution annuelle France	
		Trimestrielle		Annuelle		en nbre	en %
		en nbre	en %	en nbre	en %		
Industrie	183 704	- 906	- 0.5	- 389	- 0.2	- 9 648	- 0.3
Construction	70 580	- 316	-0.4	+ 466	+ 0.7	+ 25 300	+ 1.8
Commerce	135 496	- 1 384	- 1.0	+ 369	+0.3	+ 8 150	+ 0.3
Hôtellerie / restau	40 692	- 1 991	- 4.7	- 577	- 1.4	- 13 649	-1.2
Autres services	349 374	- 3 998	-1.1	- 1 007	- 0.3	+ 25 639	+ 0.3
Total hors interim	779 847	- 8 595	-1.1	- 1 137	- 0.1	+ 35 793	+ 0.2
Intérim	25 326	- 17 723	- 41.2	- 19 387	- 43.9	- 326 072	- 41.0
Total	805 173	- 26 319	- 3.2	- 20 794	- 2.5	- 290 279	- 1.6

Sources : *Conjoncture*, n°26, juillet 2020, URSSAF de Normandie

Dans le Calvados, le taux d'impayé des cotisations sociales reste important en mai 2020, s'élevant à 36 %, en baisse de cinq points par rapport à avril. Les reports des échéances sociales des mois de mars, avril et mai ont permis un soutien aux entreprises qui y ont largement recouru : près de 32 000 employeurs (45 %) au plus fort de la crise fin avril et 100 % des indépendants (près de 80 000) pour lesquels le report est automatique.

Depuis le 15 mars, ces reports s'élèvent à plus de 743 millions € en Normandie, ce qui représente un volume massif de soutien à la trésorerie des entreprises et des indépendants.

L'évolution de l'emploi selon les différentes zones de Normandie au premier trimestre 2020 a été communiqué dans la dernière note de conjoncture de l'URSSAF de Normandie :



Zones d'emploi Normandie – Evolution trimestrielle T1 2020

Pour Vire Normandie, plusieurs entreprises de taille intermédiaire ont signalé des difficultés et ont obtenu un prêt garanti par l'Etat (PGE), permettant de soutenir leur trésorerie. La situation est très contrastée selon les secteurs d'activité : l'agroalimentaire a peu été impacté tandis que la production industrielle a durement été touchée.

Sur le plan budgétaire et dans la perspective de la tenue des élections municipales, qui auraient dû se tenir les 15 et 22 mars 2020, la municipalité avait décidé de ne pas initier les discussions quant à l'élaboration du budget primitif 2020 en début d'année, ce pour permettre à la majorité issue des urnes de fixer ses propres orientations sans être tenue par de précédentes délibérations.

Le premier tour du scrutin n'ayant pas permis de procéder au renouvellement intégral du conseil municipal dès le 15 mars, c'est donc sur la base du budget 2019 que la collectivité a poursuivi son fonctionnement au cours du premier semestre 2020, l'ouverture de discussions d'ordre budgétaire n'étant possible qu'après le 28 juin et la tenue du second tour de l'élection municipale.

Le conseil n'ayant pu de ce fait délibérer sur les taux et tarifs des impôts locaux avant le 3 juillet 2020, ceux délibérés en 2019 sont donc prorogés pour l'année 2020.

CADRAGE BUDGETAIRE 2020

1 • Vue d'ensemble

Libellé	En k€ 2020	En k€ 2019	En k€ 2018	En k€ 2017
Recettes de fonctionnement	27 704	27 209	26 813	25 850
Attributions de compensation	5 844	5 843	5 917	5 870
70 Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 541	1 564	1 452	1 580
73 Impôts et taxes	11 609	11 180	10 767	10 730
74 Dotations et participations	7 860	7 940	8 195	6 228
013 Atténuation de charges	180	200	200	450
75 Autres produits de gestion courante	250	282	282	312
77 Produits exceptionnels	420			430
Travaux en régie		200		250
Dépenses de fonctionnement	24 416	23 224	23 148	22 673
011 Charges à caractère général	6 731	6 400	6 580	6 350
012 Charges de personnel	12 280	12 280	11 922	11 750
65 Autres charges de gestion courante	5 006	4 214	4 163	4 050
66 Charges d'intérêts	123	152	183	223
67 Charges exceptionnelles	244	178	300	300
014 Atténuation de produits	32			
Epargne brute	3 288	3 985	3 665	3 177
16 Remboursement du capital	1 109	1 040	1 065	1 295
Epargne nette	2 179	2 945	2 600	1 882

2 • Les principales recettes de fonctionnement

	Montant 2020 en k€
Produits des services, du domaine et ventes diverses	
Fabrication de repas pour les personnes âgées	131
Services périscolaires et garderie	400
Mise à disposition de personnels (EPIC, CCAS, EPCI)	650
Impôts et taxes	
Fiscalité directe (TH-TF-TFNB)	9 577
Attribution de compensation	5 844
Fonds national de garantie individuelle des ressources FNGIR	1 220
Taxe communale sur la consommation finale d'électricité TCCFE	300
Droits de mutation	300
Dotations de l'Etat	
Dotation forfaitaire	4 682
Dotation de solidarité urbaine	632
Dotation de solidarité rurale	531
Dotation nationale de péréquation	9

Dotation compensation réforme taxe professionnelle	770
Compensations exonérations TF – TH	457
Participation région transports	374
Autres produits	
Revenus des immeubles	250
Excédants budgets annexes des lotissements	528

Evolution des dotations versées par l'Etat au cours des cinq exercices précédents :

En k€	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	4 802	4 798	4 798	4 736	4 682
DSU	532	587	603	617	632
DSR	323	378	426	481	531
DNP	185	222	200	117	9
Dotation globale de fonctionnement	5 842	5 985	6 027	5 951	5 854

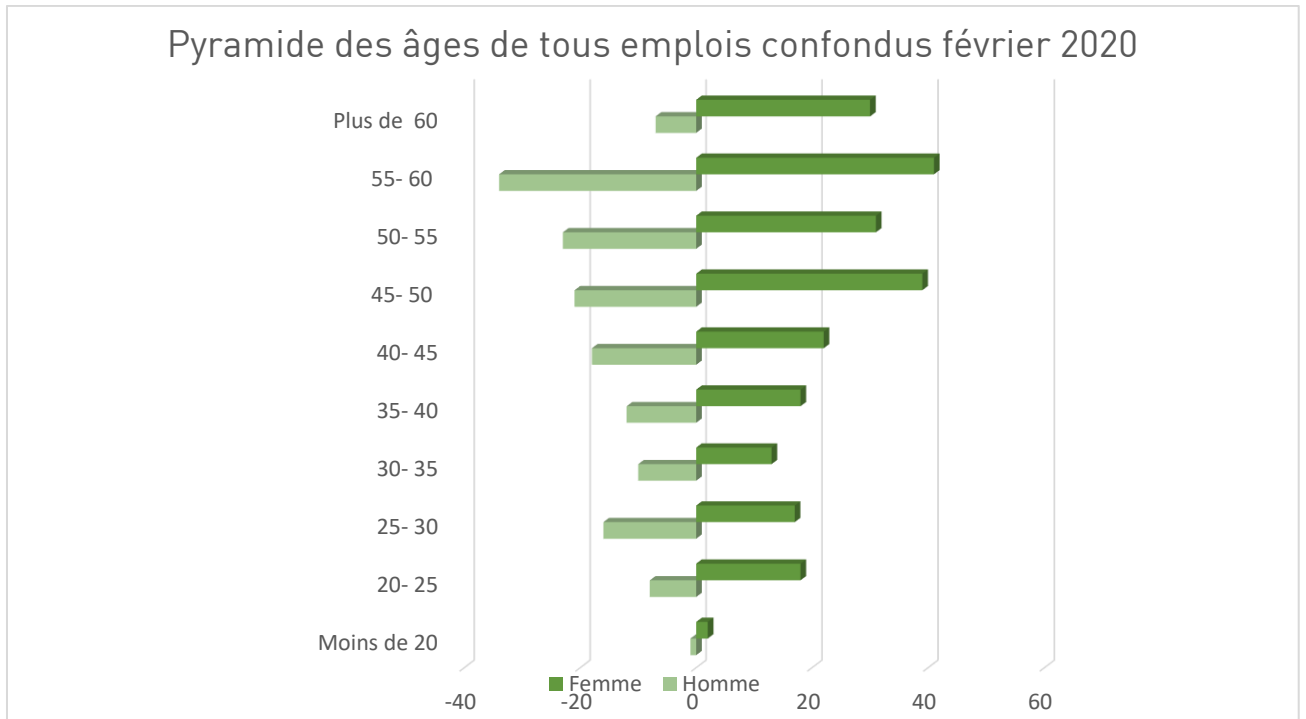
3 • Les principales dépenses de fonctionnement

	Montant 2020 en k€
Charges à caractère général	
Fluides (eau, gaz, électricité, carburant, ...)	1 340
Fournitures pour l'entretien des bâtiments et le fonctionnement des structures sportives, culturelles et scolaires	700
Transport	820
Dépenses de personnel	
Dépenses de personnel (voir détails point 4)	12 280
Autres charges de gestion courante	
Indemnités des élus, charges et formation (10 000€)	485
Contingent incendie	609
Subventions aux associations	1 890
Contrat de concession de service public AquaVire	550
Subventions versées aux organismes publics	
CCAS	440
SIVOS Coulonces Campagnolles	100
Autres charges	
Effacement des réseaux SDEC	300
Déficit des budgets annexes lotissements	555
Charges exceptionnelles	
Subvention d'équilibre au budget annexe cinéma	220

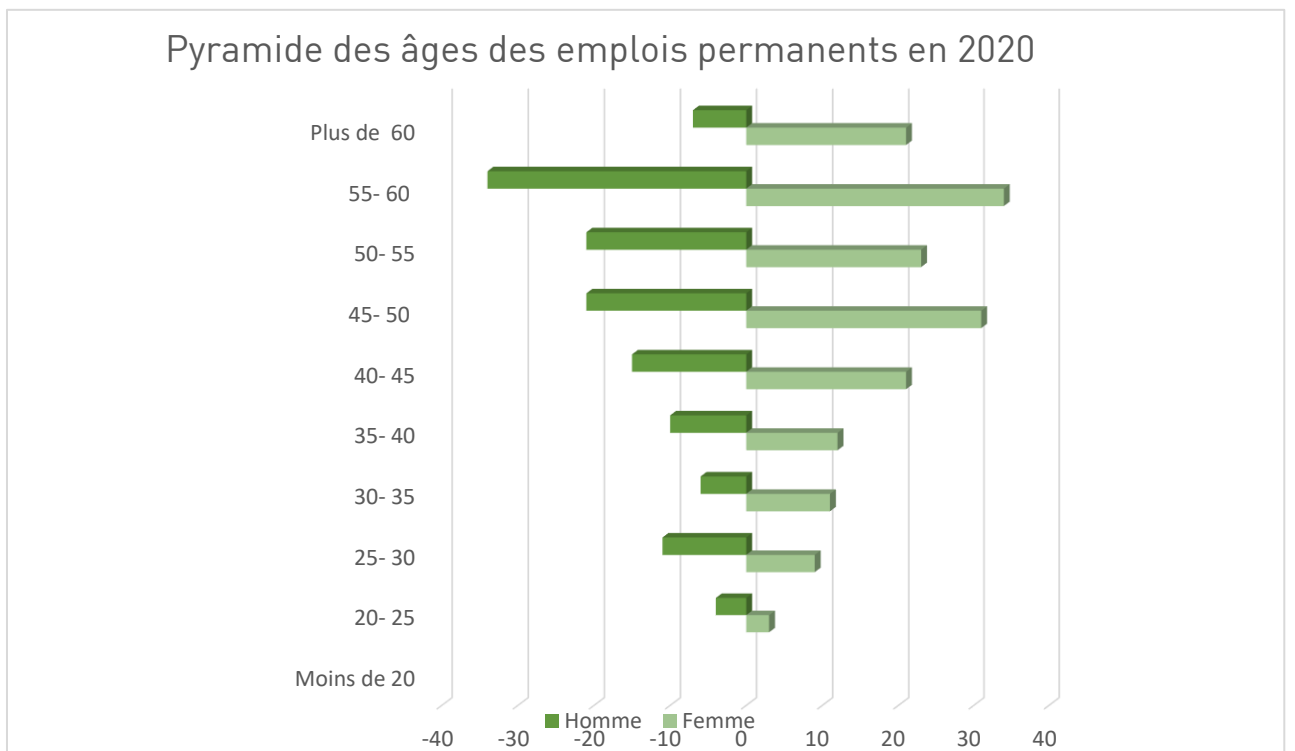
4 • Les dépenses de personnel

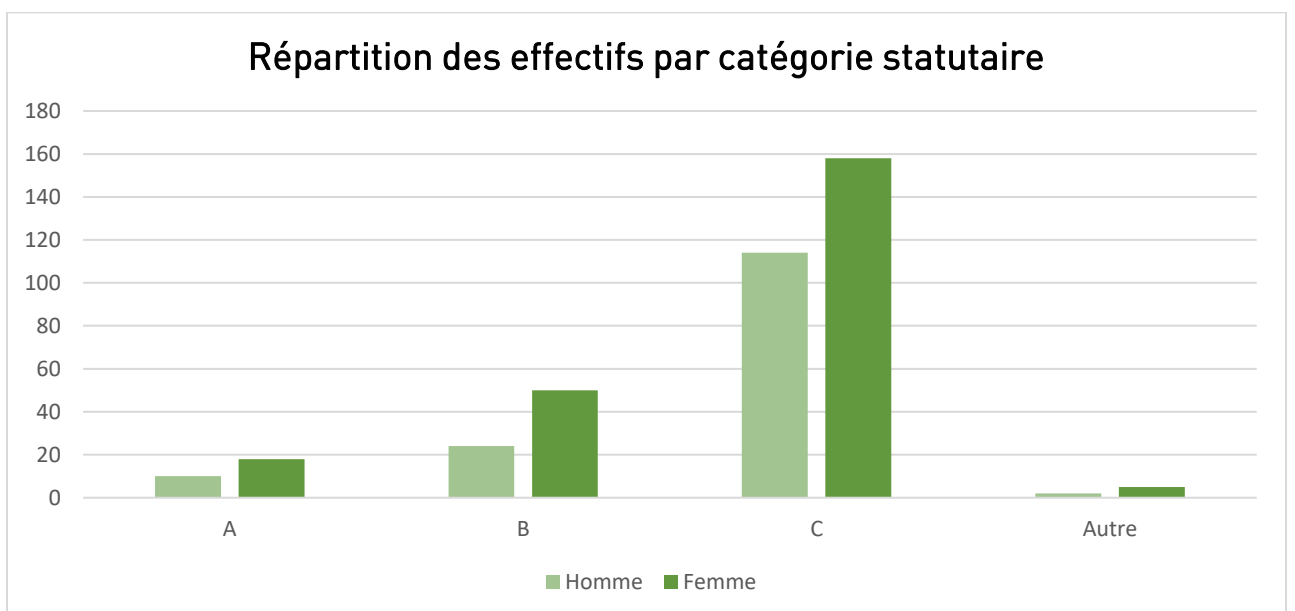
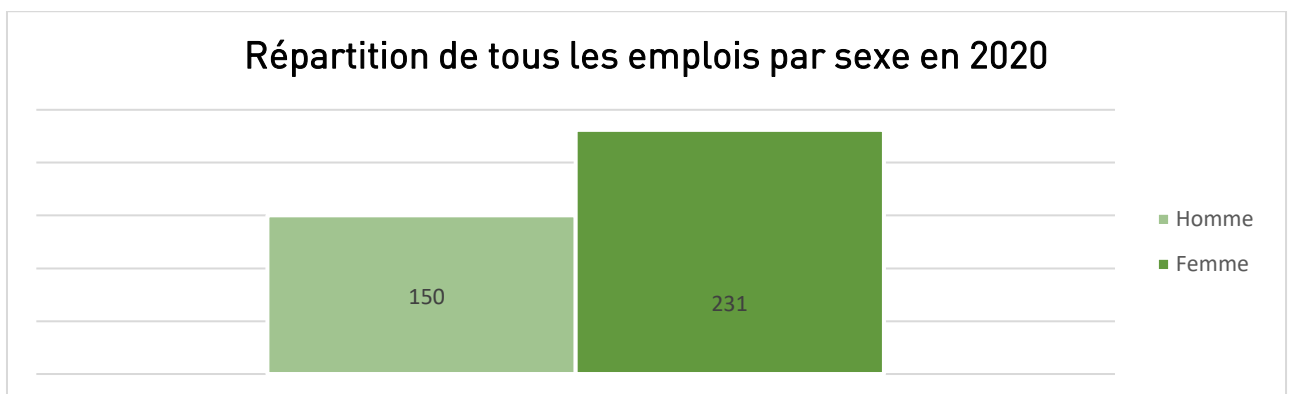
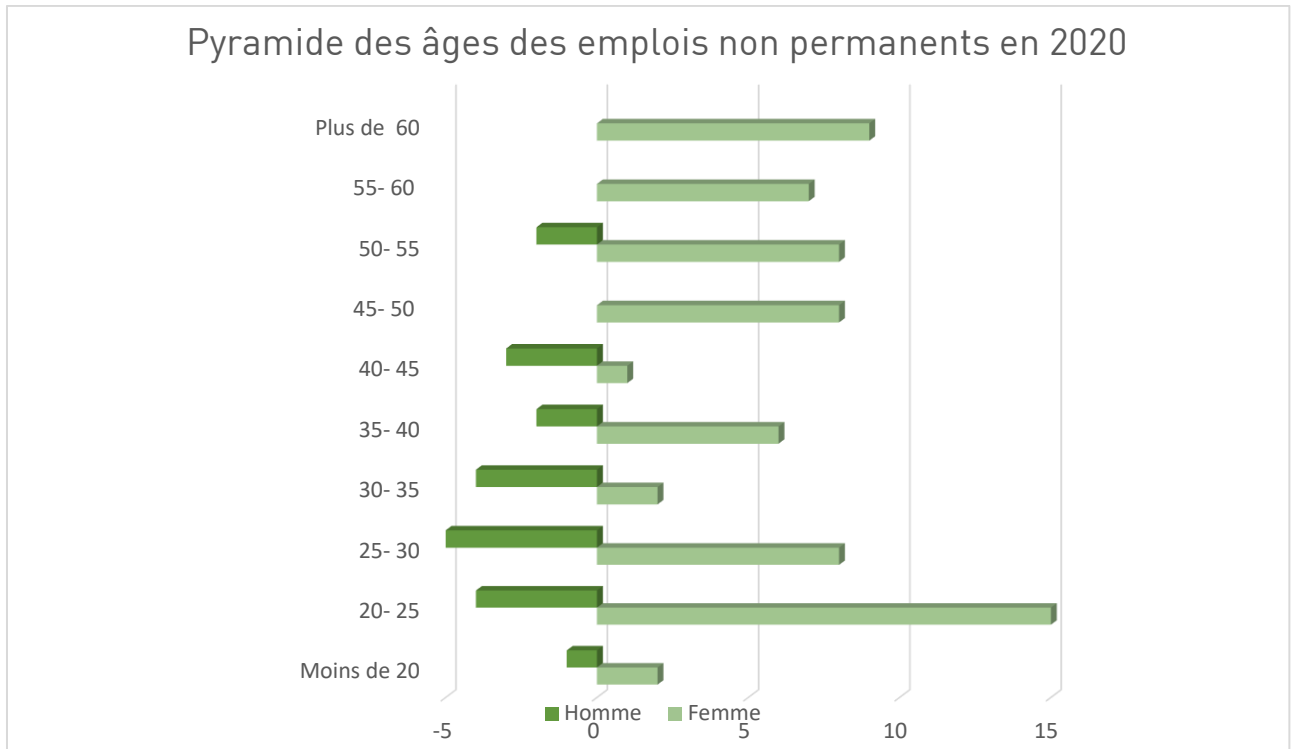
L'effectif total de la commune de Vire Normandie (hors CCAS) est de 381 agents (février 2020).

En k€	2020	2019	2018
Dépenses de personnel	12 280	11 628	11 326



La commune de Vire Normandie a effectué en 2019 en moyenne 415 paies par mois. Les services de Vire Normandie ont accueilli 96 stagiaires dont 5 gratifiés pour des stages de plus de 2 mois.





Travailler la politique de gestion des ressources humaines (GRH) de la collectivité doit constituer une priorité du mandat 2020-2026.

La GRH est au cœur de l'organisation de la collectivité. Elle permet aux agents de travailler de manière efficace et cohérente et contribue donc à la satisfaction des citoyens, usagers, habitants.

A ce titre, l'objectif de performance est principalement lié à la maîtrise de la trajectoire des effectifs et l'optimisation des coûts de gestion tout en assurant le niveau de service et de qualité requis. Pour répondre à cette finalité, plusieurs leviers peuvent être actionnés :

- **La recherche de valeur et de sens** (charte du management et conduite de l'action publique communale en mode projet),
- **L'analyse des processus** de manière à se mettre **dans un mouvement d'amélioration continue** (pouvant parfois conduire au choix de la mutualisation),
- **La mise en place d'outils de pilotage** adaptés au service de l'évaluation et de l'optimisation des coûts de gestion (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences – GPEEC),
- L'accompagnement des agents vers les **démarches de management** de projet ainsi que les démarches participatives par objectifs collectifs (créer les conditions pour que chacun se sente autant motivé par l'atteinte d'objectifs collectifs que par les résultats de son propre service).

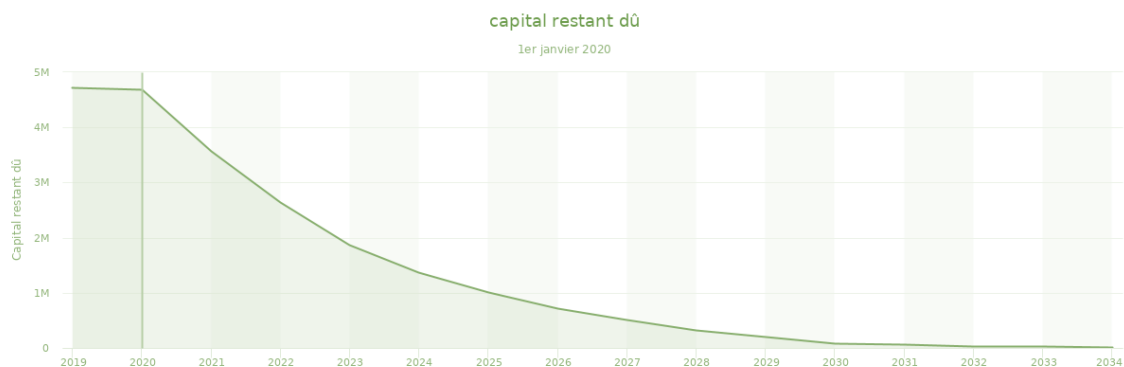
La collectivité va devoir s'adapter sans cesse dans les six années à venir, **dégager de nouvelles marges de manœuvre** dans un contexte contraint, absorber les effets de la crise sanitaire sur le court et le long terme, réfléchir aux priorités de son périmètre d'activité, à ses partenariats. Ceci se traduira par des réorganisations à conduire et une maîtrise du tableau des effectifs à assumer, face à des besoins sociaux et sociétaux toujours croissants (exemples : l'éducation, le numérique, la médiation culturelle, les solidarités).

Relever ces défis passe par la valorisation des agents de la collectivité, en termes de sens au travail, de politique de formation, d'action sociale et salariale, de qualité de l'environnement du travail et du dialogue social.

C'est « l'attractivité interne », le sentiment d'appartenance, qu'il faut travailler en même temps que l'attractivité et le rayonnement de Vire Normandie au-delà de ses frontières. Les agents territoriaux sont des ambassadeurs de leur bassin de vie.

5 • La dette

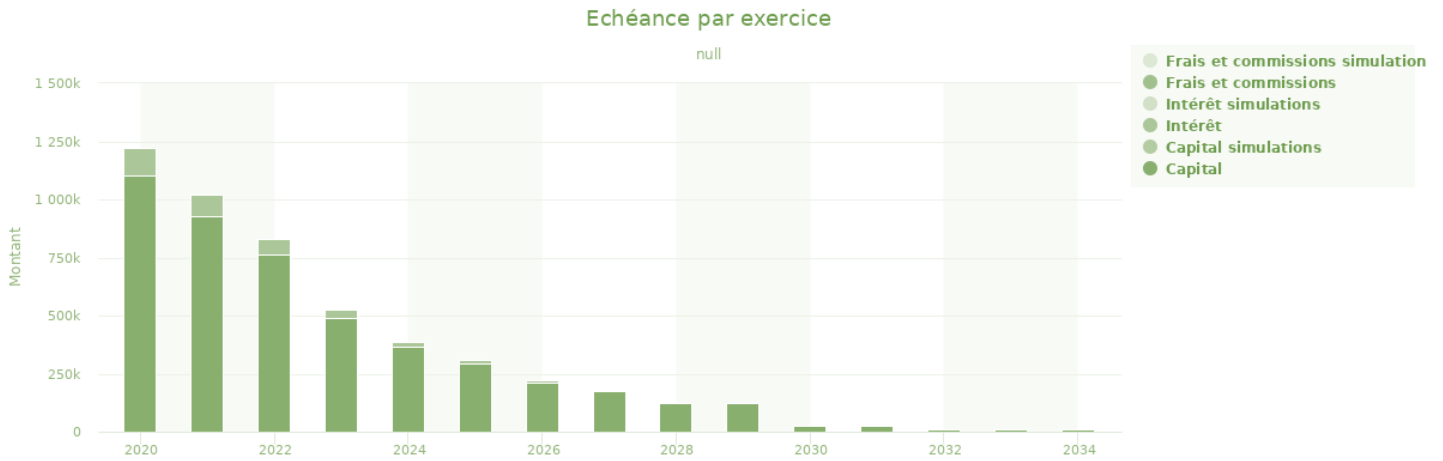
Pour les communes de 3500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) comprennent 11 ratios définis à l'article R.2313-1.



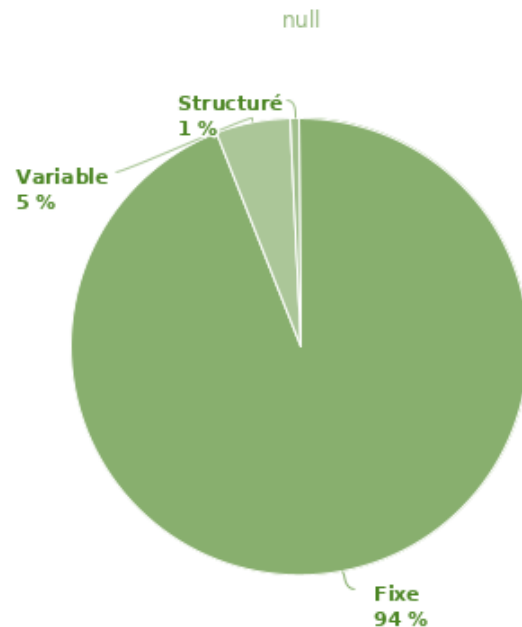
Classification de la charte de bonne conduite : 99.37 % de la dette est classifiée en A1

Le ratio 5 dette/population = capital restant dû au 31/12 de l'exercice. Le montant moyen de l'encours de la dette par habitant (population municipale INSEE au 01/01/2020 : 17 178 habitants) est de 271 € contre un montant moyen par habitant de 931€ (publication DGCL 2018) pour une collectivité de la state 10000-19999 habitants.

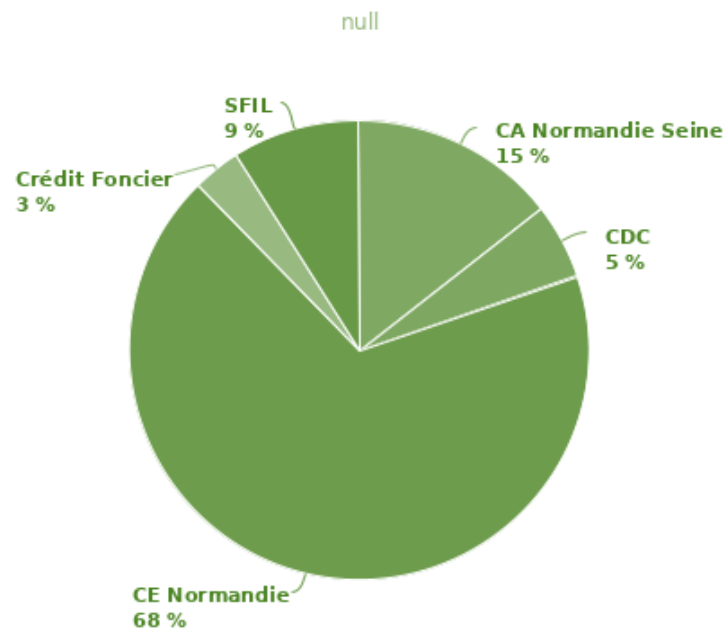
L'analyse annuelle du poids de la dette (annuité et charges financières) permet d'apprécier le poids des engagements et de définir une stratégie d'endettement.



Répartition par risque au 01/01/2020



Répartition par banque au 01/01/2020



FAIRE FACE A LA CRISE DE LA COVID-19

Par l'ampleur inédite qu'elle prend, la crise qui nous traverse du fait de la circulation active de la covid-19 en France et dans le monde appelle de la part des acteurs publics une importante mobilisation de leurs ressources.

Notre collectivité s'est pleinement engagée pour apporter des solutions à ses habitant.e.s, en ouvrant plus encore les services qu'elle propose habituellement (portage de repas, suivi des personnes fragiles et/ou vulnérables, ...) ou en en créant de nouveaux, comme le service de portage de courses, l'accueil douches et sanitaires pour les chauffeur.se.s routier.e.s ou encore l'installation de dispositifs de visioconférence dans les résidences autonomie.

Afin d'aborder le processus de déconfinement dans les meilleures conditions possibles, la commune a également distribué des masques « grand public » à la population et a également assuré un approvisionnement de ses deux principaux établissements de santé que sont le centre hospitalier et la clinique Notre-Dame en masques chirurgicaux de type 1 et FFP2.

Dans sa séance du 10 juillet dernier, le conseil municipal a par ailleurs donné corps aux annonces faites par la municipalité au plus fort de la crise en matière d'allégement de la fiscalité locale et de droits domaniaux.

En ajoutant les aides apportées au milieu associatif et aux artisans, commerçants et entrepreneurs du centre-ville et des bourgs de Vire Normandie, l'effort consenti est conséquent, rendant nécessaire une nouvelle priorisation des investissements programmés ou à l'étude, d'autant que des coûts liés à la fermeture des établissements culturels de la commune doivent également être pris en compte.

Répondre « présent » pendant et après la crise

- Abattement exceptionnel Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)	180 000.00 €
- Exonérations sur les redevances d'occupation du domaine public	6 000.00 €
- Fournitures de protection nécessaires à l'application des protocoles d'hygiène	35 100.00 €
- Achats de masques chirurgicaux de type 1 ou FFP2	70 724.40 €
- Cellule de soutien téléphonique à destination des agent.e.s de la commune	9 500.00 €
- Soutien à Vire Avenir lors du déconfinement	4 000.00 €
- Soutien aux associations	45 000.00 €
- Maintien en activité des agent.e.s de la collectivité les plus précaires	70 000.00 €
- Pertes d'exploitation des DSP (estimation)	100 000.00 €

Compenser les pertes liées à la mise en place des mesures de confinement

- Fermeture du cinéma Le Basselin	70 000.00 €
- Restauration scolaire (baisse d'activité mais maintien des personnels)	100 000.00 €
- Exonération des droits d'inscriptions du Conservatoire pour le 3 ^e trimestre	18 000.00 €
- Absence de location des salles des fêtes	50 000.00 €

Financements obtenus

- Prise en charge des dépenses en acquisition de masques par l'Etat	43 000.00 €
---	-------------

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 645 324 €

Estimations réalisées par la direction des finances et de la commande publique

CONTINUER A PREPARER L'AVENIR

Les investissements pour 2020 sont ceux prévus dans la planification pluriannuelle des dépenses d'investissements 2016-2020.

Le financement des projets repose sur :

- excédents cumulés ;
- les aides publiques des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs de l'Etat, de l'Europe et des collectivités territoriales. Depuis 2017, la Région Normandie et le Conseil Départemental ont mis en œuvre leur nouvelle politique territoriale. Dans un souci de cohérence, la contractualisation des contrats de territoire est coordonnée par les EPCI. Le montant estimé des subventions d'équipement est de 10,5 M€, au 31 décembre 2019 le montant perçu est de 5.2 M€.
- le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée c'est une dotation versée par l'Etat aux collectivités locales pour assurer la compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de la TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement ainsi que, depuis le 1er janvier 2016, sur leurs dépenses d'entretien des bâtiments publics et la voirie inscrites en fonctionnement, et depuis le 1er janvier 2020, les dépenses d'entretien des réseaux. Le taux de compensation est fixé par la loi est de 16.404%. Le montant estimé du FCTVA est de 4 M€, au 31 décembre 2019 le montant perçu est de 2.4 M€.
- le produit des cessions
- le produit de la taxe d'aménagement estimé à 200 000 €

Pour 2020 les dépenses d'équipement s'élèvent à 10 610 k €.

1 • Transition énergétique et développement durable

Poursuite de l'achat d'une flotte de vélos à assistance électrique et des véhicules électriques sans permis : 60 000 €

Schéma directeur vélos pour une mise en place de pistes cyclables.

Projet d'installation des panneaux photovoltaïques sur le site de la carrière de Saint-Martin de Tallevende avec les différents partenaires : SDEC 14, West Energies, Eurovia, Banque des Territoires].

Fin des travaux de l'immeuble de la reconstruction : Place du Champ de Foire

Elaboration du schéma directeur du réseau de chaleur urbain

2 • Patrimoine

Rénovation du Musée dont les travaux ont commencé fin 2018 et qui devront être terminés en fin d'année, pour une ouverture prévue en avril 2021.

Réhabilitation de l'îlot de l'hôtel de Ville

La construction d'un espace mutualisé d'animation locale à Roullours qui vient d'être mis en service.

Travaux de rénovation thermique dans les écoles, ce projet a fait l'objet d'une subvention dans le cadre de la DSIL.

3 • Cadre de vie

Travaux de constitution de chaussées et de trottoirs à l'échelle de Vire Normandie.

Fin des travaux d'aménagement des centres bourgs des communes déléguées de Maisoncelles-la-Jourdan, Truttemer-le-Grand et Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont avec une participation du Conseil départemental.

Lancement des études et des travaux pour l'aménagement du Centre Bourg de la commune déléguée de Roullours

La déconstruction de l'ex Salle des Fêtes de la commune déléguée de Roullours (40 000.00 €)

Etudes de créations de lotissements

Réfection de l'ensemble des armoires électriques de l'éclairage public de la commune déléguée de Vire

4 • Numérique

Poursuivre les projets structurants de la collectivité tout en proposant de nouvelles réalisations.

Notre transformation vers une dématérialisation totale sera toujours un fil directeur, et nous franchirons de nouvelles étapes. La mise en service progressive de la nouvelle version de la gestion documentaire sera essentielle. Elle se fera service par service, afin d'adapter l'outil pour les besoins spécifiques de chacun. Puis, nous commencerons à analyser les flux de travail pour proposer des circuits documentaires plus aboutis. Par exemple, aujourd'hui, les délibérations sont construites, signées, et conservées électroniquement. Il serait intéressant d'ajouter un suivi de leur exécution. La gestion des recrutements sera complétée d'un canal de réponse en ligne. Le partage des documents de marchés publics doit être amélioré. Un lien doit être construit entre la gestion documentaire et le portail citoyen pour mettre à disposition des citoyens des délibérations, des compte-rendu de conseil municipal, des décisions du maire ... de façon dynamique. Il s'agit de permettre au citoyen d'utiliser des outils de tri, de recherche et de consultation performants.

Au cours de l'année, les citoyens vont élire un nouveau conseil municipal. Nous fournirons aux élus des outils pour accéder à la base documentaire. Ils seront équipés de nouvelles tablettes, sur lesquelles ils trouveront tous les outils de communication et de partage, le parapheur électronique, mais surtout une version mobile de la gestion documentaire. Cela leur permettra d'accéder à tous les documents dont ils ont besoin à tout moment, et, à terme, de réduire les volumes considérables d'impression que génèrent les différentes assemblées. Des points d'accès Wifi ayant été déployés dans une majorité de bâtiments administratifs, l'accès sera très confortable sans maintenir les précédents abonnements télécoms et donc en réduisant les budgets de fonctionnement.

Bien entendu, l'arrivée de nouveaux élus sera accompagnée du renouvellement de tous les certificats de signature électronique. Ce sera ainsi le premier mandat électoral pour lequel tous les actes administratifs seront produits et signés électroniquement. Ce passage symbolise une transformation majeure du fonctionnement de la collectivité.

5 • Sports pour toutes et tous

Cette AP vise à soutenir les pratiques sportives en investissant dans la rénovation et la mise en conformité de certains équipements vétustes mais aussi pour répondre à de nouveaux besoins.

- Construction d'un vestiaire de football en 2019 sur la commune déléguée de Coulonces
- Etudes pour les vestiaires et le terrain de football de la commune déléguée de Vaudry
- Terrain synthétique, et vestiaire ainsi qu'une Salle de gymnastique ont été terminés en 2019
- Skate park, ce projet a été réalisé en 2020, il est actuellement en service depuis fin juin.
- La rénovation du centre aquatique est terminée

5 • Budgets annexes

Village Equestre : travaux d'aménagement et d'extension (local pour gardiennage du site, abri poneys, clôtures...) une demande de subvention a été déposée auprès de la Région Normandie.

Lotissement le Fay à Vaudry : Voirie définitive du lotissement.